

REGLEMENT INTERIEUR

1. **Inscription** : Suite à des abus, les professeurs n'accepteront plus les élèves n'ayant pas validé leur inscription dès le 2ème cours pris.
En cas d'empêchement , veuillez contacter Cécile Trémeaux par mail.

2. **Les cours** sont hebdomadaires, ils ont lieu hors vacances scolaires et jours fériés.

Aucune personne n'est admise dans les salles pendant les cours sauf autorisation exceptionnelle du professeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou oubli d'effets personnels.

Assiduité : Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et répétitions.

Chewing-gum

Ceux-ci ne sont pas tolérés pendant les cours.

En cas d'absence prolongée (au-delà de 2 cours) ou définitive, l'élève (ou ses parents) devra informer le professeur.

Les inscriptions se font obligatoirement à l'année. Un certificat médical est à fournir pour la pratique de : la danse classique, modern'jazz, contemporaine.

Aucun remboursement du forfait annuel ne sera effectué en cours d'année y compris pour raison médicale (les cours d'essai ne sont également pas remboursés).

Tenues : - Pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit pendant les cours de danse pour toutes les disciplines.

- Pour les élèves inscrits en Hip-Hop : le port de baskets est OBLIGATOIRE : celles-ci doivent être propres et strictement réservées à la salle de danse.

-Pour les élèves de tango, swing ou balboa des chaussures de danse sont obligatoires.

- Pour le Jazz : les cheveux doivent être attachés.

- Pour le classique : un justaucorps, des collants, des demi-pointes et un chignon sont obligatoires.

SORTIE DES COURS :

Les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école de danse après l'horaire de fin de cours annoncé. Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à partir seuls après la fin des cours : les

parents ou personnes responsables seront amenées à fournir une autorisation écrite en début d'année, précisant que l'élève peut rentrer seul(e) ou avec une autre personne mentionnée sur cet écrit.

Des stages seront organisés pendant les vacances scolaires.

3. **Spectacle** de fin d'année : a lieu chaque saison en juin. Il n'est pas obligatoire pour les adultes mais conseillé comme outil pédagogique de progression, d'intégration au groupe .Il permet d'appréhender la dimension artistique de la danse.
Une participation financière de 35€ par costume (tissus, confection) (puis 20€ si 2 costumes) sera demandée mais le costume conservé par l'élève.
L'élève s'engage à être présents lors des répétitions prévues par les professeurs et la directrice de l'école de danse.

4. **Photos & vidéos droit à l'image** :

Le centre de Danse se réserve le droit de prendre dans l'année, lors des cours ou stages, des photos ou vidéos afin de disposer d'un support visuel et de les diffuser sur son site internet ou autres outils de communication.

5. **Respect des locaux** : vestiaires, douches, toilettes et salles de danse ainsi que l'espace d'accueil sont mises à disposition des personnes inscrites, nous vous demandons d'être attentifs à en respecter la propreté. Les chewing-gums ne sont pas tolérés pendant les cours.

5. ASSURANCES ET RISQUE MEDICAL

- L'Ecole est assurée au titre de la responsabilité civile.

- L'adhérent majeur ou mineur doit être à jour à titre personnel de son assurance responsabilité civile vie privée et individuelle

- Chaque adhérent majeur ou mineur doit vérifier auprès de son médecin traitant qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de la discipline.

En signant ce règlement, vous reconnaissez devoir faire les démarches nécessaires (assureur et médecin) et vous déchargez l'école de toute responsabilité.

L'inscription au cours de danse implique l'adhésion à ce règlement.

Je soussigné(e), _____ m'engage à respecter le règlement d'inscription ci-dessus.

Le _____ à _____ Signature